



La Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) Morvan-Saône et Loire Nord est créée

Le projet médical, répertoriées en 10 points

Le cumul de ses
sont nouvelles laisse
augmentation des actes
réjouir. Ils devront
l'amélioration de la
d'exploitation de 2015 à

1. Chirurgie urologique
2. Chirurgie digestive
3. Filière cardio-vasculaire
4. Maladies ostéo-articulaires
5. Infectiologie
6. Endoscopie digestive
7. Neurologie
8. Pneumologie
9. Patients atteints du cancer
10. Alternatives à l'hospitalisation (HAD)

énonce des thématiques
:

activités dont certaines
entrevoir une nette
ce qui ne peut que nous
participer à
marge brute
2018.

Il est prévu un volet social et la mise en place d'une Cellule locale d'accompagnement sociale (Clasmo) pour la modernisation des hôpitaux (?).

Les objectifs de redressement visent un équilibre financier dès 2016. Ils pourront être atteints par un accroissement des recettes et une diminution des charges. Le tableau de financement nous montre que même avec l'accroissement prévu de l'activité et le retour à une capacité d'autofinancement positive dès 2016, la trésorerie reste négative en 2018. Une expertise plus poussée serait la bienvenue.

Le Plan d'actions de l'établissement, côté développement d'activités : tant sur le plan médical que chirurgical c'est un plan très ambitieux ! Côté mesures d'économie : il traite de la gestion des ressources humaines, de leur mutualisation, de la convention de gestion commune entre les trois sites, de la limitation des CDD de remplacements, de la réorganisation des secrétariats médicaux et de la renégociation des 35 heures.

Sans détour, ce volet social porte en lui une contradiction notoire. Tout en annonçant un projet médical ambitieux, un plan social tout aussi ambitieux accompagne son organisation ce qui est complètement contradictoire... La réduction des moyens humains ne renforcera-t-elle pas des difficultés futures qui justifieront à terme la disparition progressive des services de proximité ?

Deux points accompagnent notre réflexion globale : 1°) *Pour le Codef, de simples conventions hospitalières sur des axes précis auraient permis d'assurer le développement tant attendu en s'appuyant sur les points forts de chacun des hôpitaux. Des partenariats et des coopérations dans le respect des populations de nos territoires.*

2°) *Le Codef relève que ces CHT se font en catimini, dans la précipitation, (rejoignant ainsi les inquiétudes des organisations syndicales) dans une logique purement comptable en oubliant l'aspect qualitatif et humaniste de la santé à l'hôpital ! Sans parler de l'absente a priori de la consultation des usagers ! Un déni de démocratie notoire !*

Le document intégral préparatif à la conférence de presse, les documents constitutifs de la CHT et la convention constitutive de la Fédération Médicale Inter Hospitalière pour les urgences sont consultables sur le site du Codef à l'adresse suivante : <http://www.lecodef.org>

